

# COMMUNE DE FROHMUHL



## Procès-Verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 27 octobre 2021

Date de convocation : 20/10/2021	L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept octobre à 20 h 15 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier FOLLENIUS
Date d'affichage : 29/10/21 et 04/11/21	Secrétaire de la séance : Madame Muriel HERRMANN
Membres en exercice : 11	<b>Présents :</b> Didier FOLLENIUS, Christine NISS, Guillaume PEIFER, Véronique MERTZ, Dominique THELLYERE, Rodolphe SCHAEFFER, Muriel HERRMANN,
Présents : 11	Marc-Antoine BAUDINET, Dorine GOLDSTEIN, Jérémy KURTZ, Emilie VERCLEYEN
Votants : 11	<b>Représentés:</b>
	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>

### Ordre du jour:

01. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 JUIN 2021
02. TRAVAUX DE RENOVATION AU N°7 RUE PRINCIPALE
03. TRAVAUX D'EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION
04. TELEDISTRIBUTION - REDEVANCE 2020/2021
05. TELEDISTRIBUTION - CONTRAT DE MAINTENANCE
06. PRIME DE FIN D'ANNEE - OUVRIER COMMUNAL
07. MODIFICATION BUDGETAIRE N°1
08. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT SUR L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES  
DANS LE CADRE DES DERNIERS TRANSFERTS DE COMPETENCES
09. EGLISE PROTESTANTE - PROJET DE RATTACHEMENT ET CHANGEMENT DE NOM DE  
L'INSPECTION
10. DIVERS

M. le Maire démarre la séance à 20 h 15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum est de 6. Celui-ci étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

### Désignation du secrétaire de Séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Muriel HERRMANN comme secrétaire de séance.

## Délibérations du conseil:

### OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 JUIN 2021 - DEL\_2021\_031

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du 30 juin 2021.

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

### OBJET : TRAVAUX D'EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION - DEL\_2021\_032

Suite à plusieurs actes de vandalisme et de vol commis contre des équipements publics, le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une extension de la vidéoprotection pour couvrir différents lieux et bâtiments publics pas encore sous vidéoprotection.

A cet effet, il leur présente différents devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de faire entreprendre les travaux d'extension en question, par l'entreprise VOLT-IT de Schwindratzheim,
- **approuve** le plan de financement ci-après,

Dépenses	HT	TTC	Ressources	Montant	% HT
Système de vidéoprotection	18 622,66	22 347,19	Région	6 003,80	30
Alimentation électrique	1 390,00	1 668,00	DETR/DSIL	8 005,06	40
			FCTVA	3 939,45	
			Fonds propres	6 066,88	
Total	20 012,66	24 015,19		24 015,19	

- **sollicite** les différentes aides (Région, DETR/DSIL) dont pourrait bénéficier ces travaux et charge le Maire à élaborer les dossier nécessaires,
- **autorise** le Maire à signer tout document administratif y relatif.

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstentions : 2 (Mertz et Baudinet)
-------------	----------	------------	-------------------------------------

### OBJET : TELEDISTRIBUTION - REDEVANCE 2020/2021 - DEL\_2021\_033

Le Maire expose aux Conseillers Municipaux l'état des dépenses réalisées par le service TELEDISTRIBUTION au cours de la période du 1er Juillet 2020 au 30 Juin 2021.

Ces dépenses sont en augmentation ces dernières années.

Conformément à la délibération du 07 Août 1991, le Conseil Municipal :

- procède à la révision de la liste des redevables,
- décide de reconduire les conditions fixées par la délibération du 03 Août 1992,
- décide d'arrêter la redevance télédistribution pour la période susvisée, comme suit :

- Part **forfaitaire** pour branchement installé mais non utilisé :  
**44,55 € HT, soit 3,71 € HT par mois,**

- Part **entière** pour branchement utilisé :  
**118,20 € HT, soit 9,85 € HT par mois.**

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

### **OBJET : TELEDISTRIBUTION - CONTRAT DE MAINTENANCE** - DEL\_2021\_034

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance avec l'entreprise BIEBER-MERTZ de Hangviller (57370), concernant le réseau de télédistribution, est arrivé à son terme.

Le Maire rappelle aux Conseillers que le contrat traite :

- de la maintenance préventive et corrective de la station de tête et du réseau,
- des conditions relatives aux différents travaux d'intervention,
- des différents tarifs applicables.

Après avoir étudié les conditions techniques et commerciales, des différentes propositions, le Conseil Municipal :

- décide de retenir la proposition de l'entreprise BIEBER-MERTZ de Hangviller (57370),
- autorise le Maire à signer le contrat établi pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

### **OBJET : PRIME DE FIN D'ANNEE** - DEL\_2021\_035

Comme stipulé au contrat de travail, le Maire demande au Conseil Municipal de décider du montant de la prime de fin d'année versée à l'ouvrier communal.

Cette prime concerne M. Claude HAFNER, ouvrier communal sous Contrat Unique d'Insertion renouvelé le 01 novembre 2020.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :**

- d'accorder une prime de fin d'année, à M. Claude HAFNER, d'un montant brut de 1 180,78 €
- de verser cette prime au mois de novembre ou décembre 2021

Ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2021

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

### **OBJET : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1** - DEL\_2021\_036

Suite aux observations faites par la trésorerie de Bouxwiller concernant l'amortissement de la fontaine du cimetière, il convient de procéder à une modification budgétaire.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de la modification budgétaire suivante :

- o Dépenses section de fonctionnement, article :

023 (Virement à la section d'investissement) :	- 1 160,00 €
6811 (Dot.amort. et prov.) :	+ 1 160,00 €

- o Recettes section d'investissement, article :

021 (Virement de la section de fonctionnement) :	- 1 160,00 €
281531 (Réseaux d'adduction d'eau) :	+ 1 160,00 €

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

### **OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT SUR L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DANS LE CADRE DES DERNIERS TRANSFERTS DE COMPETENCES - DEL\_2021\_037**

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

**Vu** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 7 octobre 2021,

#### **Le Conseil municipal décide à l'unanimité**

- **d'APPROUVER** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 7 octobre 2021, portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert à la Communauté de Communes des compétences :
  - o *Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)*
  - o *Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code*
- **de CHARGER** le Maire de notifier cette délibération à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

### **OBJET : EGLISE PROTESTANTE - PROJET DE RATTACHEMENT ET CHANGEMENT DE NOM DE L'INSPECTION - DEL\_2021\_038**

#### **Rapport du maire :**

Le maire informe le conseil municipal que le directoire de l'Église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue — Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « paroisse de Weinbourg — Erckartswiller - Sparsbach ».

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

#### Délibération :

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne. Il émet également un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue — Moselle.

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

### **OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DU LOGEMENT AU N°7 RUE PRINCIPAL - DEL\_2021\_039**

- **Vu** les délibérations du 12 mars 2021 et du 12 avril 2021, décidant la réhabilitation du logement sis au 7 rue Principale à Frohmuhl,
- **Vu** les nouvelles esquisses, élaborées par le maître d'oeuvre Claire KELLER, architecte à Wingen sur Moder,
- **Vu** les nouvelles synthèses estimatives prévisionnelles de Mme Keller,
- **Vu** que le logement sera prévu pour une occupation sociale,

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **décide** de faire entreprendre les travaux selon les nouvelles esquisses présentées par l'architecte Claire KELLER,
- **approuve** le plan de financement ci-après,

Dépenses	€ / HT €	€ / TTC	Ressources	Montant	% HT
Travaux	118 620,00	142 344,00	CEA-Fonds solid.	37 308,00	31,452
			PALULOS	10 000,00	8,43
			CLIMAXION	18 862,50	15,902
			ANAH	3 900,00	3,288
			Région Grand Est	24 824,79	20,928
			<b>Total aides</b>	94 895,29	80,00
			Fonds propres	23 724,71	20,00
<b>TOTAL</b>	<b>118 620,00</b>			<b>118 620,00</b>	
Frais annexe (Architecte, SPS, DTA, Infiltrométrie...)	18 820,60	22 584,72	Région Grand Est	7 528,24	40,00
			Fonds propres	11 292,36	
<b>Total général</b>	<b>137 440,60</b>			<b>137 440,60</b>	

- **sollicite** les différentes aides (CEA, Région,...) dont pourrait bénéficier ces travaux et charge le Maire à élaborer les dossier nécessaires,
- **précise** que les crédits nécessaires sont (et seront) inscrits aux budgets primitifs de 2021 et 2022
- **autorise** le Maire à signer tout document administratif y relatif.

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Aucun autre point n'étant soulevé, M. Le Maire clôture la séance.

La Secrétaire :  
Muriel HERRMANN